



|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Numéro de l'acte  | 2018-72-AGJB |
| Nature de l'acte  | Délibération |
| Matière de l'acte | 9.1          |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

### QUESTION N°2018-72

**CIMETIERE** : Inhumation des personnes dépourvues de ressources - Fixation d'un nouveau taux

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc DELAIRE

Par délibération n°24 du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a fixé à 914.69 € le tarif de remboursement des services d'inhumation pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées sur la commune d'Arques suivant l'article L2213-7, article L2213-27 du CGCT et suivant l'arrêté du 23 août 2010.

Compte tenu de l'augmentation des prestations depuis cette date, il convient de réajuster ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- 1 – De fixer à 1 413.50 € le taux de règlement du service d'inhumation classique des personnes dépourvues de ressources suffisantes,
- 2 - De fixer à 1 798.30 € le taux de règlement du service d'inhumation suivant une crémation pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Ce tarif sera appliqué s'il s'avérait que, de son vivant, le défunt en ait formulé la demande.
- 3 – D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits sur les budgets à compter de celui de 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 04 juin 2018



Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance,

Madame Laurence DELAVAL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

**Affiché le 05 Juin 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit le quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 29 mai 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE  
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Claude LECAT  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Dominique GODART  
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND  
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL  
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **18 présents**
- **2 absents non excusés**
- **0 absent excusé**
- **9 absents excusés avec pouvoir**

**Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.**